



COURS D'ÉTÉ ÉDITION 2017

Modalités d'inscription

Dates d'inscription:

- ◇ Le 5 juillet — de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30
- ◇ Le 6 juillet — de 9 h à 11 h 30

Durée des cours:

Une semaine intensive de 30 heures par matière à reprendre, entre le 10 et le 28 juillet 2017.

◇ L'examen aura lieu le samedi suivant le cours intensif ou selon l'horaire du Ministère.

Endroit:

École secondaire Serge-Bouchard.

*L'horaire des cours d'été sera disponible sur le site Internet de la Commission scolaire ou au 418 589-1301, poste 3344, à partir du 7 juillet 2017.

Documents à apporter

- ◇ Une copie du bulletin de juin 2017;
- ◇ Une pièce d'identité avec photo;
- ◇ Le paiement des frais d'inscription;
- ◇ Le plan d'intervention avec les besoins particuliers de l'élève, si nécessaire.

Frais d'inscription

Il en coûtera 175,00 \$ pour chaque inscription à un cours d'été.

Conditions d'admission

- ◇ Les cours d'été sont une mesure d'aide pour les élèves ayant un échec dans une matière (entre 50 % et 59 %). Un résultat inférieur à 50 % en cours d'année constitue un défi trop grand pour la réussite de l'élève.
- ◇ L'assiduité, le travail régulier, la motivation et l'ampleur des défis à relever contribuent à la réussite du jeune pour chaque compétence enseignée et évaluée.
- ◇ L'élève s'engage à être présent à tous les cours. Tout élève qui aurait plus de 6 heures d'absence sera exclu du cours et ne sera pas remboursé.
- ◇ L'élève s'engage à faire les travaux et les évaluations demandés par l'enseignant.
- ◇ L'élève s'engage à respecter les règles de vie en vigueur durant toute la session. Si l'élève est suspendu à la suite d'un manquement aux règles de vie, il sera retiré du cours et les frais du cours ne lui seront pas remboursés.
- ◇ La passation de l'épreuve finale est obligatoire.
- ◇ Le prêt de manuel se fera au début de tous les cours si nécessaire. Un dépôt de 10,00 \$ en argent comptant peut être exigé pour chaque manuel. Un 10,00 \$ de dépôt additionnel peut être demandé pour une calculatrice scientifique si nécessaire.
- ◇ Un nombre minimal d'élèves est requis pour donner le cours. En cas d'annulation du cours par la Commission scolaire, les frais d'inscription seront remboursés.

Cours en ligne

L'élève peut suivre un cours privé ou en ligne.

Pour plus d'information, consultez le site suivant:
<http://www.csbe.qc.ca/coursenligne>

Dans les deux cas, l'élève doit s'inscrire aux épreuves de reprise le 5 et le 6 juillet 2017 et s'y présenter selon l'horaire officiel. Il lui en coûtera 20\$ pour chaque épreuve de la Commission scolaire. Cependant, les épreuves du Ministère restent sans frais.

MÀJ 2017-05-03

En route pour ma réussite!

Pour les élèves du secondaire qui désirent:

◇ reprendre un cours en échec cette année peu importe le niveau;

ou

◇ réviser afin de faire un examen de reprise du Ministère de l'Éducation, pour un cours échoué en juin 2017.



Pour information:

418 589-1301, poste 3344
ou
la direction de votre école

Horaire et précision pour les épreuves

Pour l'ensemble des cours offerts, l'élève devra passer une épreuve préparée par la Commission scolaire ou par le Ministère, en respectant la grille-horaire de passation des épreuves.

Dans le cas d'une matière dont l'épreuve est divisée en volets, l'élève n'est pas tenu de se présenter à l'épreuve finale d'un volet déjà réussi. Il doit cependant en informer son enseignant lors de la première journée de cours.

Les élèves de 4^e et 5^e secondaires recevront leur relevé de notes officiel du Ministère vers la mi-juillet. C'est ce relevé qui confirmera la réussite ou l'échec dans les matières sanctionnées par le Ministère de l'Éducation.

Les élèves ont maintenant accès au relevé de notes du Ministère via le Portail de la Commission scolaire.

Lors de la réception du relevé de notes du Ministère, si un jeune déjà inscrit a réussi son cours, son inscription lui sera remboursée.

Modalités d'inscription à une reprise d'examen (sans le cours d'été)

Les élèves doivent se présenter à l'administration de l'École secondaire **Serge-Bouchard** du **5 juillet** (9 h) au **6 juillet** (11 h 30) et avoir en main les mêmes documents que pour l'inscription au cours d'été. Il en coûtera **20 \$ par épreuve de reprise de la Commission scolaire**. Il n'y a **aucun frais pour une reprise d'épreuve du Ministère de l'Éducation**.

** N.B.: Des conseillères en orientation seront présentes sur place pour l'analyse des dossiers.*

Épreuve de français de 5^e secondaire: Écriture

Remise du cahier de préparation de **Français écriture 5^e secondaire** (132-520):

- L'élève doit se présenter **au secrétariat de l'École secondaire Serge-Bouchard** entre le **17** et le **19 juillet 2017** de **9 h à 15 h 30**. **L'élève doit apporter une pièce d'identité.**

Épreuves d'anglais de 5^e secondaire: Interaction orale

La **tâche préparatoire** et l'épreuve **Interaction orale d'anglais langue seconde de 5^e secondaire** (134-510), auront lieu entre le **24 juillet** (13 h) et le **26 juillet** (15 h 30).

L'élève doit apporter une pièce d'identité.

Horaire de passation des épreuves de reprise du Ministère

Lundi le 24 juillet de 8 h 30 à 11 h 45

Français, 5^e secondaire, écriture (132-520)

Mardi le 25 juillet de 9 h à 12 h

Mathématique, 4^e secondaire, les 3 séquences (063-420), (064-420), (065-420)

Mercredi le 26 juillet de 13 h à 16 h

Histoire et éducation à la citoyenneté, 4^e secondaire (087-404)

Judi le 27 juillet de 9 h à 11 h

Anglais, langue seconde, 5^e secondaire, production écrite (134-530)

Vendredi le 28 juillet de 9 h à 12 h

ST - Science et technologie, 4^e secondaire, épreuve écrite (055-410)

ATS - Applications technologiques et scientifiques, 4^e secondaire, épreuve écrite (057-410)

Ne pas oublier
d'apporter
une pièce d'identité
avec photo.

Précisions

concernant les cours de 4^e secondaire

Le cours de mathématique **CST** s'adresse à l'élève qui est en échec en juin en CST, TS ou SN.

Le cours de mathématique **TS** s'adresse à l'élève qui est en échec en juin en TS ou SN.

Le cours de mathématique **SN** s'adresse à l'élève qui est en échec en juin en TS ou SN.